

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

Le vingt-trois octobre deux mil vingt-trois à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BESSONNET Hervé, Maire.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina (donne pouvoir à MIGNÉ Hervé), NERAUDEAU Delphine (donne pouvoir à LE GAL Alain), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 18/10/2023

Date d'affichage : 18/10/2023

A été nommée secrétaire : Mme Corinne SAINTURAT-NIEL

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2023_10_01 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération – Aménagement de la rue des Combes : convention de mise à disposition des services ingénierie et marchés publics

2023_10_02 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération – Aménagement de l'allée des Fougères : convention de mise à disposition des services ingénierie et marchés publics

2023_10_03 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 3 Avenant n° 1

2023_10_04 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 4 Avenant n° 5

2023_10_05 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 6 Avenant n° 3

2023_10_06 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 9 Avenant n° 1

2023_10_07 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 11 Avenant n° 2

2023_10_08 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 12 Avenant n° 6

2023_10_09 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 15 Avenant n° 2

2023_10_10 – Budget principal 14200 : décision modificative n° 1

2023_10_11 – Association du Comité des Parents d'Élèves : demande de subvention exceptionnelle Stands du marché de Noël

2023_10_12 – Association du Comité des Parents d'Élèves : demande de subvention complémentaire Animation du marché de Noël

2023_10_13 – Contrats d'assurances : choix du candidat

2023_10_14 – SYDEV Travaux d'éclairage rue des Violettes

2023_10_15 – Agrandissement d'une installation de traitement de véhicules sur la commune de Saint Hilaire de Riez : enquête publique

2023_10_16 – Congrès des Maires de France

2023_10_01 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération – Aménagement de la rue des Combes : convention de mise à disposition des services ingénierie et marchés publics

La commune de Notre Dame de Riez a sollicité l'assistance du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération afin de nous accompagner dans notre projet d'aménagement de la rue des Combes.

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération n° 2023 07 24 en date du 14 septembre 2023 approuvant le principe de mise à disposition des services "ingénierie" et "marchés publics" auprès de la commune de Notre Dame de Riez pour nous accompagner dans notre projet d'aménagement de la rue des Combes,

Termes de la convention de mise à disposition présentée par la Communauté d'Agglomération :

Services et missions :

Service Ingénierie – Mission 1 : Etudes d'avant-projet (AVP)

Phase programmation : plans, profils, estimations, ...

Durée prévisionnelle : 4 jours soit 1 600 €

Service Ingénierie et Marchés Publics – Mission 2 : Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET)

Suivi de chantier, établissement des acomptes et RAO

Durée prévisionnelle : 3 jours soit 1 200 €

Service Ingénierie – Mission 3 : Assistance aux opérations de réception (AOR)

Durée prévisionnelle : 1 jour soit 400 €

La présente convention est prévue pour une durée maximale de 4 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte les termes de la convention de mise à disposition des services ingénierie et marchés publics du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Combes.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces afférentes au dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2023_10_02 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération – Aménagement de l'allée des Fougères : convention de mise à disposition des services ingénierie et marchés publics

La commune de Notre Dame de Riez a sollicité l'assistance du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération afin de nous accompagner dans notre projet d'aménagement de l'allée des Fougères.

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération n° 2023 07 24 en date du 14 septembre 2023 approuvant le principe de mise à disposition des services "ingénierie" et "marchés publics" auprès de la commune de Notre Dame de Riez pour nous accompagner dans notre projet d'aménagement de l'allée des Fougères,

Termes de la convention de mise à disposition présentée par la Communauté d'Agglomération :

Services et missions :

Service Ingénierie – Mission 1 : Etudes d'avant-projet (AVP)

Phase programmation : plans, profils, estimations, ...

Durée prévisionnelle : 3 jours soit 1 200 €

Service Ingénierie et Marchés Publics – Mission 2 : Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET)

Suivi de chantier, établissement des acomptes et RAO

Durée prévisionnelle : 2 jours soit 800 €

Service Ingénierie – Mission 3 : Assistance aux opérations de réception (AOR)

Durée prévisionnelle : 1 jour soit 400 €

La présente convention est prévue pour une durée maximale de 4 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte les termes de la convention de mise à disposition des services ingénierie et marchés publics du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération dans le cadre des travaux d'aménagement de l'allée des Fougères.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces afférentes au dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2023_10_03 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 3 Avenant n° 1

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 3 doit faire l'objet d'un premier avenant.

Lot n° 3 Gros œuvre : Avenant n° 1 : moins-value d'un montant de 34,24 € HT qui a pour objet des travaux complémentaires de gros œuvre d'un montant de 9 886,48 € HT déduits de travaux pris en charge par l'entreprise CTCV TP pour un montant de 1 700,82 € HT, par l'entreprise EVPR pour un montant de 7 459,90 € HT, et par l'entreprise PAYSAGE BENOIT GUILLET pour un montant de 760,00 €.

Attributaire : Société MC BAT

Marché initial : 20210103 - montant : 245 000,00 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : moins-value de 34,24 € HT

Nouveau montant du marché : 244 965,76 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 3 Gros œuvre : Avenant n° 1 : moins-value d'un montant de 34,24 € HT qui a pour objet des travaux complémentaires de gros œuvre d'un montant de 9 886,48 € HT déduits de travaux pris en charge par l'entreprise CTCV TP pour un montant de 1 700,82 € HT, par l'entreprise EVPR pour un montant de 7 459,90 € HT, et par l'entreprise PAYSAGE BENOIT GUILLET pour un montant de 760,00 €.

Attributaire : Société MC BAT

Marché initial : 20210103 - montant : 245 000,00 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : moins-value de 34,24 € HT

Nouveau montant du marché : 244 965,76 € HT

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2023_10_04 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 4 Avenant n° 5

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 4 doit faire l'objet d'un cinquième avenant.

Lot n° 4 Charpente : Avenant n° 5 : moins-value d'un montant de 2 475,31 € HT qui a pour objet les travaux de reprise de chevêtre de châssis de désenfumage et la facturation de travaux de couverture pris en charge par l'entreprise GARANDEAU.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022_07_01 du 25/07/2022 : plus-value de 10 274,00 € HT

Nouveau montant du marché : 150 547,00 € HT

Avenant n° 2 – délibération n° 2022_10_01 du 17/10/2022 : moins-value de 2 397,00 € HT

Nouveau montant du marché : 148 150,00 € HT

Avenant n° 3 – délibération n° 2023_06_01 du 12/06/2023 : plus-value de 1 780,00 € HT

Nouveau montant du marché : 149 930,00 € HT

Avenant n° 4 – délibération n° 2023_09_05 du 11/09/2023 : plus-value de 13 942,42 € HT

Nouveau montant du marché : 163 872,42 € HT

Avenant n° 5 – objet de la présente délibération : moins-value de 2 475,31 € HT

Nouveau montant du marché : 161 397,11 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 4 Charpente : Avenant n° 5 : moins-value d'un montant de 2 475,31 € HT qui a pour objet les travaux de reprise de chevêtre de châssis de désenfumage et la facturation de travaux de couverture pris en charge par l'entreprise GARANDEAU.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022_07_01 du 25/07/2022 : plus-value de 10 274,00 € HT

Nouveau montant du marché : 150 547,00 € HT

Avenant n° 2 – délibération n° 2022_10_01 du 17/10/2022 : moins-value de 2 397,00 € HT

Nouveau montant du marché : 148 150,00 € HT

Avenant n° 3 – délibération n° 2023_06_01 du 12/06/2023 : plus-value de 1 780,00 € HT

Nouveau montant du marché : 149 930,00 € HT

Avenant n° 4 – délibération n° 2023_09_05 du 11/09/2023 : plus-value de 13 942,42 € HT

Nouveau montant du marché : 163 872,42 € HT

Avenant n° 5 – objet de la présente délibération : moins-value de 2 475,31 € HT

Nouveau montant du marché : 161 397,11 € HT

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2023_10_05 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 6 Avenant n° 3

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 6 doit faire l'objet d'un troisième avenant.

Lot n° 6 Menuiseries extérieures Aluminium : Avenant n° 3 : plus-value d'un montant de 768,00 € HT qui a pour objet la fourniture de la pose de stores intérieurs d'occultation totale sur la porte d'accès quai de scène et une moins-value d'un montant de 601,00 € HT qui a pour objet des travaux en moins sur les grilles de ventilation en aluminium soit une plus-value globale de 167,00 € HT.

Attributaire : Société SERRURERIE LUÇONNAISE

Marché initial : 20210106 - montant : 83 801,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022_10_02 du 17/10/2022 : plus-value de 7 016,00 € HT

Nouveau montant du marché : 90 817,00 € HT

Avenant n° 2 – délibération n° 2023_06_02 du 12/06/2023 : plus-value de 1 371,00 € HT

Nouveau montant du marché : 92 188,00 € HT

Avenant n° 3 – objet de la présente délibération : plus-value de 167,00 € HT

Nouveau montant du marché : 92 355,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 6 Menuiseries extérieures Aluminium : Avenant n° 3 : plus-value d'un montant de 768,00 € HT qui a pour objet la fourniture de la pose de stores intérieurs d'occultation totale sur la porte d'accès quai de scène et une moins-value d'un montant de 601,00 € HT qui a pour objet des travaux en moins sur les grilles de ventilation en aluminium soit une plus-value globale de 167,00 € HT.

Attributaire : Société SERRURERIE LUÇONNAISE

Marché initial : 20210106 - montant : 83 801,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022_10_02 du 17/10/2022 : plus-value de 7 016,00 € HT

Nouveau montant du marché : 90 817,00 € HT

Avenant n° 2 – délibération n° 2023_06_02 du 12/06/2023 : plus-value de 1 371,00 € HT

Nouveau montant du marché : 92 188,00 € HT

Avenant n° 3 – objet de la présente délibération : plus-value de 167,00 € HT

Nouveau montant du marché : 92 355,00 € HT

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2023_10_06 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 9 Avenant n° 1

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 9 doit faire l'objet d'un premier avenant.

Lot n° 9 Faux-plafonds : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 6 422,60 € HT qui a pour objet des travaux complémentaires de dépose et repose sur plafonds suspendus.

Attributaire : Société HERVOUET

Marché initial : 20210109 - montant : 32 949,68 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : plus-value de 6 422,60 € HT

Nouveau montant du marché : 39 372,28 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 9 Faux-plafonds : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 6 422,60 € HT qui a pour objet des travaux complémentaires de dépose et repose sur plafonds suspendus.

Attributaire : Société HERVOUET

Marché initial : 20210109 - montant : 32 949,68 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : plus-value de 6 422,60 € HT

Nouveau montant du marché : 39 372,28 € HT

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2023_10_07 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 11 Avenant n° 2

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 11 doit faire l'objet d'un deuxième avenant.

Lot n° 11 Ravalements et peinture : Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 1 532,00 € HT qui a pour objet des travaux complémentaires de peinture sur les 2 puits de lumière en placo.

Attributaire : Société EVPR

Marché initial : 20210111 - montant : 29 193,10 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2023_06_05 du 12/06/2023 : plus-value de 7 289,72 € HT

Nouveau montant du marché : 36 482,82 € HT

Avenant n° 2 – objet de la présente délibération : plus-value de 1 532,00 € HT

Nouveau montant du marché : 38 014,82 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 11 Ravalements et peinture : Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 1 532,00 € HT qui a pour objet des travaux complémentaires de peinture sur les 2 puits de lumière en placo.

Attributaire : Société EVPR

Marché initial : 20210111 - montant : 29 193,10 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2023_06_05 du 12/06/2023 : plus-value de 7 289,72 € HT

Nouveau montant du marché : 36 482,82 € HT

Avenant n° 2 – objet de la présente délibération : plus-value de 1 532,00 € HT

Nouveau montant du marché : 38 014,82 € HT

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2023_10_08 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 12 Avenant n° 6

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 12 doit faire l'objet d'un sixième avenant.

Lot n° 12 Electricité : Avenant n° 6 : plus-value d'un montant de 943,54 € HT qui a pour objet la pose de prises complémentaires au bar.

Attributaire : Société SNGE OUEST

Marché initial : 20210112 - montant : 97 041,47 € HT

Avenant n° 1 – Délibération n° 2022_12_04 du 19/12/2022 : plus-value de 280,84 € HT

Nouveau montant du marché : 97 322,31 € HT

Avenant n° 2 – Délibération n° 2022_12_05 du 19/12/2022 : plus-value de 1 889,32 € HT

Nouveau montant du marché : 99 211,63 € HT

Avenant n° 3 – Délibération n° 2023_01_03 du 23/01/2023 : plus-value de 743,74 € HT

Nouveau montant du marché : 99 955,37 € HT

Avenant n° 4 – délibération n° 2023_03_04 du 06/03/2023 : plus-value de 3 420,60 € HT

Nouveau montant du marché : 103 375,97 € HT

Avenant n° 5 – délibération n° 2023_06_06 du 12/06/2023 : plus-value de 313,77 € HT

Nouveau montant du marché : 103 689,74 € HT

Avenant n° 6 – objet de la présente délibération : plus-value de 943,54 € HT

Nouveau montant du marché : 104 633,28 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 12 Electricité : Avenant n° 6 : plus-value d'un montant de 943,54 € HT qui a pour objet la pose de prises complémentaires au bar.

Attributaire : Société SNGE OUEST

Marché initial : 20210112 - montant : 97 041,47 € HT

Avenant n° 1 – Délibération n° 2022_12_04 du 19/12/2022 : plus-value de 280,84 € HT

Nouveau montant du marché : 97 322,31 € HT

Avenant n° 2 – Délibération n° 2022_12_05 du 19/12/2022 : plus-value de 1 889,32 € HT

Nouveau montant du marché : 99 211,63 € HT

Avenant n° 3 – Délibération n° 2023_01_03 du 23/01/2023 : plus-value de 743,74 € HT

Nouveau montant du marché : 99 955,37 € HT

Avenant n° 4 – délibération n° 2023_03_04 du 06/03/2023 : plus-value de 3 420,60 € HT

Nouveau montant du marché : 103 375,97 € HT

Avenant n° 5 – délibération n° 2023_06_06 du 12/06/2023 : plus-value de 313,77 € HT

Nouveau montant du marché : 103 689,74 € HT

Avenant n° 6 – objet de la présente délibération : plus-value de 943,54 € HT

Nouveau montant du marché : 104 633,28 € HT

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2023_10_09 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 15 Avenant n° 2

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 15 doit faire l'objet d'un deuxième avenant.

Lot n° 15 VRD – Aménagements extérieurs : Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 1 700,82 € HT qui a pour objet des travaux de repositionnement et de raccordement du séparateur avec fourniture et mise la côte d'un tampon fonte et la fourniture et pose d'un drain enrobé de gravier sur l'extension

Attributaire : Société CTCV TP

Marché initial : 20210115 - montant : 80 380,20 € HT

Avenant n° 1 – Délibération n° 2021_07_01 du 26/07/2021 : plus-value de 23 632,91 € HT

Nouveau montant du marché : 104 013,11 € HT

Avenant n° 2 – objet de la présente délibération : plus-value de 1 700,82 € HT

Nouveau montant du marché : 105 713,93 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 15 VRD – Aménagements extérieurs : Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 1 700,82 € HT qui a pour objet des travaux de repositionnement et de raccordement du séparateur avec fourniture et mise la côte d'un tampon fonte et la fourniture et pose d'un drain enrobé de gravier sur l'extension

Attributaire : Société CTCV TP

Marché initial : 20210115 - montant : 80 380,20 € HT

Avenant n° 1 – Délibération n° 2021_07_01 du 26/07/2021 : plus-value de 23 632,91 € HT

Nouveau montant du marché : 104 013,11 € HT

Avenant n° 2 – objet de la présente délibération : plus-value de 1 700,82 € HT

Nouveau montant du marché : 105 713,93 € HT

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2023_10_10 – Budget principal 14200 : décision modificative n° 1

La commune doit émettre un mandat au compte 739118 (prélèvement pour hausse du taux de TH entre 2017 et 2019 prévu à l'article 16 de la loi de Finances pour 2020).

Pour cela, plusieurs écritures budgétaires sont nécessaires.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Chapitre – Article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
014 – 739118		+ 1 064,00 €		
011 – 60631	- 1 064,00 €			
Total	- 1 064,00 €	+ 1 064,00 €		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Approuve la décision modificative ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2023_10_11 – Association du Comité des Parents d'Élèves : demande de subvention exceptionnelle Stands du marché de Noël

Nous avons reçu de la part des membres de l'Association des Parents d'Elèves une demande de subvention exceptionnelle de 3 000 euros pour couvrir une partie du financement d'un projet de construction de 20 stands en bois de 6 000 euros pour le marché de Noël.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de l'association.

Après débat,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'Association du Comité des Parents d'Élèves sur présentation de justificatifs correspondant au projet de construction des stands.

Résultat du vote :

9 pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros,

5 pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros,

1 abstention

A l'unanimité (pour : 9 contre : 5 abstentions : 1)

2023_10_12 – Association du Comité des Parents d'Élèves : demande de subvention complémentaire Animation du marché de Noël

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023_03_14 du 27 mars 2023 acceptant le versement d'une subvention à l'Association du Comité des Parents d'Élèves pour un montant de 690 euros pour couvrir le montant de la prestation de services avec le groupe d'animation pour le marché de Noël.

Nous avons reçu de la part des membres de l'Association des Parents d'Elèves une demande de subvention complémentaire pour cette animation au vu de l'augmentation des coûts d'une part et du fait d'autre part de l'organisation du marché de Noël éventuellement sur 2 jours.

Montant de la prestation du groupe de l'animation :

- 750 € sur 1 jour (au lieu de 690 €),

- 850 € sur 2 jours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de prendre en charge l'intégralité du coût de l'animation, et par conséquent de verser une subvention complémentaire de 60 € si le marché de Noël est organisé sur 1 jour ou de 160 € si le marché de Noël est organisé sur 2 jours sur présentation du contrat de prestation avec le groupe d'animation.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2023_10_13 – Contrats d'assurances : choix du candidat

La commune de Notre Dame de Riez a lancé une consultation de prestation de services en assurance selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1, R2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La commune a été assistée par le Cabinet RISKOMNIUM pour la renégociation des contrats d'assurances.

Le marché comporte 4 lots :

Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes

Lot 2 : Responsabilité générale et risques annexes

Lot 3 : Protection juridique et risques annexes

Lot 4 : Assurance véhicules à moteur et risques annexes

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres :

Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes

Offre actuelle signée avec SMACL ASSURANCES à partir du 01/01/2022 renégociée suite à la radiation de Groupama fin 2021.

Contrat Echéance 31/12/2027

- 3 248,14 € TTC Sans franchise

On a reçu une seule offre de SMACL ASSURANCES

- 4 325,98 € TTC Franchise 750 €
- Option 1 – 3 206,98 € TTC Franchise 2000 €

Classé sans suite car notre offre actuelle est plus intéressante.

Lot 2 :

Offre actuelle SMACL ASSURANCES Echéance 31/12/2023

- 1 245,80 € TTC Sans franchise

On a reçu une seule offre de SMACL ASSURANCES

- 1 080,06 € TTC Sans franchise

Lot 3 :

Offre actuelle SMACL ASSURANCES Echéance 31/12/2023

- 691,97 € TTC Protection juridique Franchise Néant Accord amiable et 500 € Sans accord amiable - Protection fonctionnelle Sans franchise

On a reçu 3 propositions : SMACL ASSURANCES, BRISSET, PILLIOT.

SMACL ASSURANCES /

- 704,61 € TTC Protection juridique Franchise Néant Accord amiable et 500 € Sans accord amiable - Protection fonctionnelle Sans franchise

Lot 4 :

Offre actuelle GROUPAMA Echéance 31/12/2023

- Flotte automobile 1 577,11 € TTC Franchise 250 € Sauf bris de glace Pas de franchise
- Auto collaborateurs : déplacements élus et agents – 262,54 € Pas de franchise

On a reçu 2 propositions : GROUPAMA, SMACL

SMACL ASSURANCES

- Flotte automobile 1 947,57 € TTC Franchise 300 € Sauf bris de glace Pas de franchise
- Auto collaborateurs : déplacements élus et agents – 1 541,16 € Pas de franchise

Justifié par l'augmentation des kms estimés à 25 000 kms par an

Auparavant 250 kms par an (seulement déplacements agents)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient le candidat suivant :

Lot n° 1 : classé sans suite

Lot n° 2 : Responsabilité générale et risques annexes

Candidat retenu : SMACL ASSURANCES

Montant TTC annuel : 1 080,06 € sans franchise

Lot n° 3 : Protection juridique et risques annexes
Candidat retenu : SAMCL ASSURANCES
Montant TTC annuel : 704,61 € TTC Protection juridique Franchise Néant Accord amiable et 500 € Sans accord amiable - Protection fonctionnelle Sans franchise

Lot n° 4 : Assurance véhicules à moteur et risques annexes
Candidat retenu : SAMCL ASSURANCES
Montant TTC annuel : Flotte automobile 1 947,57 € TTC Franchise 300 € Sauf bris de glace Pas de franchise
Auto collaborateurs : déplacements élus et agents – 1 541,16 € Pas de franchise

Les marchés sont conclus pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2023_10_14 – SYDEV Travaux d'éclairage rue des Violettes

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021_10_09 du 25 octobre 2021 acceptant la convention du SYDEV n° 2021.ECL.0626 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération d'éclairage rue des Violettes comprenant une participation financière de la commune de 18 941,00 €.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023_03_19 du 27 mars 2023 acceptant l'avenant n° 1 à la convention du SYDEV n° 2021.ECL.0626 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération d'éclairage rue des Violettes comprenant une participation de la commune de 20 309 €.

Soit une participation globale de la commune de 39 250 €.

Nous avons reçu du SYDEV une nouvelle proposition concernant les travaux neufs d'éclairage rue des Violettes (partie travaux neufs et rénovation).

Le montant des travaux s'élève à 56 396 € HT. Le montant de la participation financière de la commune est de 32 093 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

Accepte la convention n° 2023.ECL.1063 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage rue des Violettes (N° de l'affaire : L.RN.189 21 001),

Dit que les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 204182 du budget primitif 2023, budget principal de la commune (14200),

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces annexes au dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2023_10_15 – Agrandissement d'une installation de traitement de véhicules sur la commune de Saint Hilaire de Riez : enquête publique

La SARL GRAVOUIL a effectué une demande d'autorisation environnementale unique d'agrandissement de l'installation de traitement de véhicules hors d'usage.

Une enquête publique s'est déroulée du 17 juillet au 18 août 2023,

Nous avons reçu le 21 septembre 2023 de la Préfecture de la Vendée – Bureau de l'environnement Section des enquêtes publiques, l'avis favorable du commissaire enquêteur avec la réserve suivante : un avis favorable des communes concernées (Saint Hilaire de Riez et Notre Dame de Riez) doit être présenté à l'issue des délibérations des premiers conseils à venir.

Chaque conseiller a été destinataire du rapport du Commissaire Enquêteur et de ses conclusions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Émet un avis favorable à l'enquête publique relative à la demande d'agrandissement d'une installation de traitement de véhicules sur la commune de Saint Hilaire de Riez par la SARL GRAVOUIL.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2023_10_16 – Congrès des Maires de France

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 21 au 23 novembre 2023. Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'État vis-à-vis des communes.

La participation des maires et des adjoints présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des Collectivités Territoriales :

- De mandater le maire et les adjoints à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France.
- De prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

En prévision des inscriptions au Congrès des Maires du 21 au 23 novembre 2023, Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, ne participe pas au vote, Mesdames Dominique SIONNEAU et Corinne SAINTURAT-NIEL, adjointes, ne participent pas au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Adopte les propositions susvisées.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Divers

* Dates à retenir :

Conseil municipal :
Lundi 20 novembre 2023
Lundi 18 décembre 2023

Vœux du Maire : samedi 13 janvier 2024 à 18h30
Cérémonie des nouveaux arrivants : samedi 13 janvier 2024 à 10h30

Manifestations :

Noël intercommunal : mardi 5 décembre 2023 NDR ou SAINT MAIXENT
Noël des agents : vendredi 22 décembre 2023

* Terres de jeux 2024 :

Monsieur Anthony VITALIEN informe les membres du conseil municipal du projet "Terre de jeux 2024" de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. La commune de Notre Dame de Riez participera à cet évènement. Anthony VITALIEN se charge de prévenir l'agent de la Communauté d'Agglomération référent. Il restera à définir l'activité sportive choisie : football ou pétanque.

Fin de réunion : 22h45

Le procès-verbal du 23 octobre 2023, n'ayant pas fait l'objet d'observation, est adopté.

En Mairie, le 20/11/2023
Le Maire
Hervé BESSONNET

La Secrétaire de séance,
Corinne SAINTURAT-NIEL

